

209D0850  
US6294911010-DD850

13 février 2009

## INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes  
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST  
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

NYSE EURONEXT INC.

<b>DECLARANT :</b> Stéphane BIEHLER, Membre de la Direction Générale
<b>INSTRUMENT FINANCIER :</b> Actions
<b>NATURE DE L'OPÉRATION :</b> Attribution définitive de 498 actions ordinaires. Sur ces 498 actions ordinaires, 221 ont été retenues sur la base d'une valorisation de 19,28 US\$ par action
<b>DATE DE L'OPÉRATION :</b> 3 février 2009
<b>DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION :</b> 6 février 2009
<b>LIEU DE L'OPÉRATION :</b> Hors Marché
<b>PRIX UNITAIRE :</b> néant
<b>MONTANT DE L'OPÉRATION :</b> néant

*"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."*